

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 février 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 22 février 2022, à 19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président (Teams)

Sébastien BOUCHER — Parent (Teams)

Cassandra BUI — Communauté (Teams)

Martin CORBEIL — Parent (Teams)

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel (Teams)

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien (Teams)

Émilie FOURNIER — Communauté (Teams)

Marie des Neiges GENEST — Communauté (Teams : s'est jointe à 19 h 19)

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre (Teams)

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant (Teams)

Daniel LEMELIN — Directeur d'établissement (Teams)

Sébastien POMERLEAU — Parent (Teams : s'est joint à 19 h 35)

Nathalie SIMARD — Parent (Teams)

Claudie ST-HILAIRE — Communauté (Teams)

Geneviève BUSSIÈRES — Personnel cadre sans droit de vote (Teams)

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications (Teams)

Christian PLEAU — Directeur général (Teams)

ABSENCES

Patricia BERNARD — Communauté

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 février 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 22 février 2022.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 059-21-22

Il est proposé par Cassandra Bui, appuyée par Sonia Falardeau d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
 - 2.1. Boisé De Rochebelle — Ginette Paquin;
 - 2.2. État et préservation du Boisé De Rochebelle — Jacques-René Giguère.
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 25 janvier 2022;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 janvier 2022.
4. Correspondance et documents informatifs
 - 4.1. Édiction du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*;
 - 4.2. Édiction du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.
5. Affaires reportées pour prise de décision
 - 5.1. *Politique sur le passage du primaire vers le secondaire ainsi que du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire* – ADOPTION.
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1. Orientations budgétaires 2022-2023;
 - 6.2. Création du Comité pour l'évaluation du directeur général.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 février 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

7. Présentations sans prise de décision
Aucune.
8. Rapports
 - 8.1. Rapport du président du CA;
 - 8.2. Rapport du directeur général;
 - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions;
 - 9.2. Suivi aux questions.
10. Dossiers à huis clos
 - 10.1. Événement du 2 février 2022 à la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette.
11. Levée de la séance.

1.3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune.

2.0 INTERVENTION DU PUBLIC

2.1. BOISÉ DE ROCHEBELLE — GINETTE PAQUIN

Ginette Paquin rappelle d'abord que le Boisé De Rochebelle est un boisé public. La communauté désire la conservation et la protection de ce boisé. Depuis neuf (9) ans, elle travaille bénévolement pour que ce boisé continue à vivre sans être affaibli par différents projets. En 2012, elle avait demandé le déplacement de la construction du Centre de glaces et grâce à l'intervention et l'appui de la Commission scolaire des Découvreurs (ancienne appellation), le projet du Centre de glaces a été déplacé à l'endroit où il est présentement. Elle constate aujourd'hui que ce déplacement était ce qu'il fallait faire. Il est mieux placé qu'adossé au Boisé.

Ginette Paquin rappelle que la Ville de Québec a depuis ajouté d'autres projets aux abords du Boisé : en plus d'un changement de zonage, des coupes dans le Boisé, un stationnement et des immeubles. Aujourd'hui, le projet de tramway va encore amputer le

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 février 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

Boisé par le déplacement d'un terrain de soccer dans la bordure du Boisé.

Ginette Paquin compte sur l'appui du Centre de services scolaire des Découvreurs, puisque la Ville de Québec ne semble pas vouloir s'arrêter d'empiéter dans le Boisé De Rochebelle, ce qui le met en danger. À un moment, ce ne sera plus un vrai boisé, un milieu naturel, et si trop de monde le piétine, il deviendra un terrain sans vie. Il n'y a plus rien qui y poussera. Travaillant en éducation, le Centre de services scolaire des Découvreurs doit donner l'exemple aux jeunes et leur démontrer qu'il faut respecter le milieu naturel. Les jeunes le savent en réalité et attendent que le Centre de services scolaire le démontre.

Ginette Paquin insiste sur le risque pour la communauté de perdre le seul milieu naturel de son territoire de vie pour se retrouver avec encore plus d'asphalte et de milieux artificiels. Les résidents ont besoin d'un milieu naturel pour prendre l'air, marcher, pour se dégager de l'environnement d'asphalte, d'automobiles, d'immeubles. Elle croit que l'École secondaire De Rochebelle est privilégiée actuellement et qu'il n'y a pas lieu d'empiéter dans le Boisé. Elle dispose d'un gymnase, d'une palestre, d'un terrain de soccer et d'un terrain de ballon-volant. Elle a également accès à un centre sportif et au Centre de glaces. Plusieurs terrains de soccer sont déjà disponibles dans les environs.

Ginette Paquin demande au Centre de services scolaire des Découvreurs de ne pas prendre de décision précipitée, mais de miser sur le long terme en préservant le Boisé De Rochebelle afin de protéger le milieu des perturbations climatiques qui ferait regretter ce choix d'y implanter un terrain de soccer.

2.2. ÉTAT ET PRÉSERVATION DU BOISÉ DE ROCHEBELLE — JACQUES-RENÉ GIGUÈRE

Jacques-René Giguère informe le Conseil d'administration que le Boisé De Rochebelle a subi une nouvelle attaque. Sur le côté est du Boisé, une voie de communication entre le stationnement de la FADOQ et celui du grand marché a été creusée et installée. Il n'a pas l'information sur ceux qui a procédé à l'installation de cette voie de communication, ni de l'organisation qui a autorisé ces travaux. Cette voie est bien damée et il est possible de supposer qu'en dessous de celle-ci, la végétation va probablement mourir, ce qui sera probablement constaté au printemps.

Jacques-René Giguère exprime au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs que ceux comme lui qui

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 février 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

défendent les boisés et la canopée ont le sentiment de ne pas être écoutés par les organisations.

3.0 PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 25 JANVIER 2022

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I —13.3);

C.A. 060-21-22

Il est proposé par Daniel Lemelin, appuyé par Émilie Fournier et résolu unanimement :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 25 janvier 2022;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 22 janvier 2022 tel qu'il a été rédigé.

3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 25 JANVIER 2022

Aucun suivi.

4.0 CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

4.1. ÉDICTION DU RÈGLEMENT SUR LA DÉSIGNATION DE MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES

La secrétaire générale présente les grandes lignes du décret du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* qui sera sanctionné le 10 mars 2022. Un procédurier et de l'information supplémentaire pertinente seront mis à la disposition des membres prochainement afin de s'assurer de la bonne compréhension et de la bonne application du *Règlement*. De la documentation sera également transmise au Comité de parents pour le processus de désignation des membres parents.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 février 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

4.2. ÉDICTION DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

La secrétaire générale présente le projet de *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* qui entrera en vigueur le 10 mars 2022. Ce projet de *Règlement* touche particulièrement les membres du Conseil d'administration puisqu'il vient baliser les règles d'éthique et de déontologie dans le mandat qui leur incombe au sein du Conseil d'administration.

Le projet de *Règlement* sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique afin de l'étudier dans son entièreté.

5.0 AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

5.1. POLITIQUE SUR LE PASSAGE DU PRIMAIRE VERS LE SECONDAIRE AINSI QUE DU 1^{ER} AU 2^E CYCLE DU SECONDAIRE — ADOPTION

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3);

CONSIDÉRANT l'article 10.14 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (RLRQ c. I-13.3, r.8);

CONSIDÉRANT le retour favorable des instances consultées suivantes, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 061-21-22 :

- a) Comité de parents;
- b) Comité de participation des enseignants du Centre de services scolaire des Découvreurs;
- c) Comité de participation des enseignants du Centre de services scolaire des Découvreurs;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 février 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

d) Syndicat du personnel professionnel;

e) Syndicat du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs souhaite obtenir des précisions quant aux cours d'été et les reprises d'épreuves prévus dans ladite *Politique*;

C.A. 061-21-22

Il est proposé par Stéphane Lapiere, appuyé par Martin Corbeil et résolu majoritairement :

- 1) **REPORTER** la mise en vigueur de la *Politique sur le passage du primaire vers le secondaire ainsi que du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire* à la prochaine séance du Conseil d'administration du 29 mars 2022;
- 2) **TENIR** un plénier lors du Comité de gouvernance et d'éthique du 21 mars 2022 afin de terminer les discussions sur les précisions demandées en vue d'une mise en vigueur de la *Politique sur le passage du primaire vers le secondaire ainsi que du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire* à la prochaine séance du Conseil d'administration du 29 mars 2022.

6.0 AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle au secteur jeune;

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre aux besoins de plusieurs secteurs d'activités;

CONSIDÉRANT la résolution portant la recommandation favorable du Comité de vérification du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs d'adopter les orientations budgétaires 2022-2023 tel que présentées par le directeur général, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 062-21-22;

C.A. 062-21-22

Il est proposé par Marie des Neiges Genest, appuyée par Cassandra Bui et résolu unanimement :

- 1) **ADOPTER** les orientations budgétaires 2022-2023 tel que proposé par la direction générale du Centre de services scolaire

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 février 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

des Découvreurs, lequel document étant déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 062-21-22.

6.2. CONSTITUTION DU COMITÉ D'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que la Fédération des centres de services scolaires du Québec recommande la constitution d'un comité d'évaluation de la direction générale afin :

- a) D'accompagner la présidence du Conseil d'administration;
- b) D'alléger le processus de l'évaluation de la direction générale;
- c) D'éviter les conflits d'intérêts;

CONSIDÉRANT la résolution portant sur la recommandation favorable du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs de constituer annuellement un Comité d'évaluation de la direction générale composé des membres suivants, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 063-21-22;

- a) Le président (parent);
- b) Le vice-président (parent);
- c) Deux (2) membres de la communauté;
- d) Un cinquième membre représentant soit les parents, soit la communauté.

C.A. 063-21-22

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Sébastien Boucher et résolu unanimement :

- 1) NOMMER** les personnes suivantes sur le Comité d'évaluation de la direction générale pour l'année 2021-2022 et permettant également la mise en place du nouveau processus de l'évaluation de la direction générale du Centre de services scolaire des Découvreurs :
 - a) Stéphane Lapierre, président;
 - b) Martin Corbeil, vice-président;
 - c) Sébastien Boucher, membre parent;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 février 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

d) Émilie Fournier, membre de la communauté;

e) Claudie St-Hilaire, membre de la communauté;

2) PROCÉDER à la constitution du Comité d'évaluation de la direction générale pour l'année 2022-2023 à la séance ordinaire du Conseil d'administration du mois de septembre 2022.

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

Aucune.

8. RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du Conseil d'administration rappelle l'importance de l'évaluation de la rencontre par les membres et les invite à compléter les sondages de la séance.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général rappelle que le rapport du directeur général a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire, rapport rédigé conjointement avec les directions de services du Centre de services scolaire.

Après deux mois difficiles, le directeur général informe que tous ont été concernés par la situation pandémique notamment par les plans de contingences et les taux d'absentéismes élevés. La situation s'est améliorée au cours du dernier mois : le taux d'absentéisme des élèves est passé de près de 12 % à près de 7 % par journée scolaire et à près de 200 membres du personnel absents par semaine à près de 130 membres du personnel par semaine.

Le directeur général mentionne que plusieurs nominations sont à venir dans les directions à la suite des départs à la retraite et des promotions au niveau du personnel.

Il explique que le lancement de la campagne *J'apporte mon aide!*, sollicitant les parents et retraités à venir porter main forte dans les écoles, a permis de recruter plus de 200 personnes.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 février 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Quant aux lecteurs CO2, le directeur général mentionne qu'ils sont tous installés dans les établissements du Centre de services scolaire et sont en cours de calibration.

Enfin, le directeur général informe qu'il y a eu une rencontre avec la Ville de Québec le 21 février au sujet du tramway et les négociations sont toujours en cours.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président du Comité de gouvernance et d'éthique informe qu'il n'y a pas eu de rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique au cours du dernier mois. La prochaine rencontre aura lieu le 21 mars prochain. Le Comité travaillera à préciser les nouvelles normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration.

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du Comité de vérification informe qu'une rencontre a eu lieu le 16 février dernier portant sur le processus d'appel d'offres pour l'auditeur externe, des règles budgétaires et du budget d'investissements.

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du Comité des ressources humaines informe qu'il n'y a pas eu de rencontre au cours du dernier mois. La prochaine rencontre aura lieu le 19 avril prochain. Au cours de cette rencontre, il sera traité de la structure administrative du personnel-cadre. Il sera également question des travaux à venir quant à l'évaluation du directeur général à la suite de la nomination des membres du Comité d'évaluation.

9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

Le directeur général mentionne que le tableau des suivis a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 22 février 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

10.0 DOSSIERS À HUIS CLOS

C.A. 064-21-22

Il est proposé par Cassandra Bui, appuyée par Magalie Deschênes et résolu unaniment :

1) **DÉCRÉTER** un huis clos.

10.1. TRAMWAY

C.A. 065-21-22

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Guy Langlois et résolu unaniment :

1) **LEVER** le huis clos.

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 066-21-22

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Sébastien Boucher et résolu unaniment de lever la séance du Conseil d'administration du 22 février 2022.

Il est 21 h 57,

Le président,

La secrétaire générale,



Stéphane Lapierre



Mélanie Charest